

AVIS DE PUBLICITÉ – APPEL À CANDIDATURES MARCHÉ ARTISANAL À L'OCCASION DES NATUR'AILES

Type de procédure : Mise en concurrence préalable à l'attribution d'une autorisation domaniale sur le Domaine Public en vue d'une exploitation économique.

Objet :

La Ville de Narbonne souhaite organiser un marché artisanal en complément du marché des producteurs de pays sur sa station balnéaire, à l'occasion de cette manifestation.

Contexte :

La Ville met à disposition des emplacements sans véhicule, de 9h00 à 18h00 durant 3 jours :

- **Du samedi 23 au lundi 25 mai 2026**, sur les Terrasses de la Mer-Esplanade Didier MOULY à Narbonne Plage.



Cadre Juridique :

L'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques impose pour toute exploitation économique du domaine public, une « *procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester* ».

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un arrêté municipal délivré à titre personnel.

Description de l'emplacement :

Les emplacements nus seront mis à disposition sur les Terrasses de la Mer – Esplanade Didier MOULY face aux restaurants durant 3 jours.

L'appel à candidatures est ouvert uniquement aux artisans, créateurs, artistes.

L'alimentaire n'est pas autorisé.

Les candidats devront être en possession de parasols ou de barnums blancs.

L'emplacement mis à disposition est vide de tout matériel d'exploitation. Un branchement électrique peut être mis à disposition.

L'entrée sur le site devra se faire impérativement par la promenade du front de mer et la sortie par l'avenue d'Aoste selon les horaires communiqués ultérieurement.

Ce marché vient en complément du Festival des Natur'ailes qui attire chaque année jusqu'à 10 000 visiteurs par jour.

Il sera jumelé :

- A l'animation en lien avec le festival des cerfs-volants durant toute la manifestation,
- Aux stands du développement durable le samedi 23 mai 2026,
- Au marché de producteurs de pays le dimanche 24 et lundi 25 mai 2026.

Cette occupation sera consentie à titre onéreux, conformément aux dispositions de l'article L2125-1 du CG3P et à l'arrêté municipal fixant les redevances d'occupation du Domaine Public.

Dossier de candidature :

Merci de télécharger le dossier ci-joint, le compléter et le retourner à l'adresse indiquée ci-dessous.

Dépôt de la candidature :

Date limite de dépôt des dossiers : **1^{er} avril 2026**

Date d'attribution : **Avril 2026**

La candidature est à déposer auprès du service :

**Mairie de Narbonne / Direction des Régies et Animations Commerciales
Place de l'Hôtel de Ville CS 80823
11785 NARBONNE CEDEX**

Critères de sélection :

Les critères suivants seront pris en compte :

- L'originalité des produits et leur authenticité,
- La présentation soignée,
- L'expérience et les références professionnelles.

À la clôture, une commission spécialement dédiée se prononcera sur les candidatures. Les exploitants retenus en seront informés par courrier et seront invités à signer l'arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public.

Pour conserver l'attractivité du Marché artisanal et maintenir son niveau de fréquentation, la Commission se réserve le droit :

- de limiter le nombre d'exposants par spécialités.